Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
3 rue Branly
74100 AMBILLY
http://www.oikoskaibios.com/

Oui au projet d'arrêté visant à suspendre la chasse de la tourterelle des bois pour la saison 2022-2023.
Enregistré le 20 juillet 2022 à 22h18, à cette adresse
http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=forum&id_article=2671#mon_ancre

Monsieur Christophe BÉCHU,
Ministre
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Ambilly, le 20 juillet 2022

Monsieur le Ministre,

Notre association souhaite s'exprimer concernant le projet d'arrêté visant à suspendre la chasse de la tourterelle des bois pour la saison 2022-2023.
Nous donnons un avis favorable à ce moratoire.
Nous sommes soulagés de voir ce projet auquel nous souscrivons totalement ; nous avions en effet participé en 2019 à la consultation, déplorant la chasse d'une espèce en voie de disparition, comme nous le pointions alors.
En effet, le document d'enquête mentionnait : « *Au niveau international, la tourterelle des bois a vu son statut sur la liste rouge UICN passer de préoccupation mineure à vulnérable en 2015 (Birdlife 2017). A l'échelle de l'Europe, l'espèce est classée comme vulnérable et les effectifs sont en déclin (-78% entre 1980 et 2015, Birdlife international 2015). Ce déclin*

apparaît comme particulièrement prononcé sur la voie de migration occidentale dont fait partie la France.
Si nous saluons cette mesure, nous sommes toutefois très choqués du tourisme cynégétique participant au massacre de cet oiseau dans d'autres pays, notamment au Maroc, comme le relatait en 2019 l'article de France 24 : « Au Maroc, des chasseurs étrangers posent devant les cadavres de centaines d'oiseaux » (https://observers.france24.com/fr/20190821-maroc-chasseurs-etrangers-cadavres-oiseaux).

Enfin, étant donné la disparition progressive de cet oiseau, la chute sur 40 ans des effectifs approche 80%, nous nous étonnons que cette chasse ne soit suspendue qu'un an. Un moratoire de cinq ans témoignerait d'une vraie volonté d'épargner à cette espèce son extinction.

Pour conclure,
Nous sommes très favorables au projet d'arrêté visant à suspendre la chasse de la tourterelle des bois pour la saison 2022-2023. Nous serions sensibles à ce geste pour la nature qui consisterait à étendre à 5 ans cette suspension.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS les membres cofondateurs.

OÏKOS KAÏ BIOS

OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie

Patrimoine Nature et Vie

© OÏKOS KAÏ BIOS 2007-2022

http://www.oikoskaibios.com